



Conseil d'administration

354^e session, Genève, 14 juin 2025

Section institutionnelle

INS

Date: 9 juin 2025

Original: Anglais

Onzième question à l'ordre du jour

Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions

► Partie 1. Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Nomination de quatre nouveaux membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et renouvellement du mandat de trois membres

Nomination de nouveaux membres

1. Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration en 1979, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (ci-après «la CEACR» ou «la commission d'experts») est composée de 20 membres. Ces professionnels du droit, qui font autorité aux niveaux national et international, sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation de son bureau et sur proposition du Directeur général. Les nominations sont faites à titre personnel parmi des personnalités de toutes les régions du monde qui sont réputées pour leur totale impartialité, leurs compétences et leur indépendance, le but étant que la commission bénéficie d'une expérience directe des différents systèmes juridiques, économiques et sociaux.

2. Chaque membre est nommé pour une période de trois ans renouvelable. En 2002, en vue de renouveler sa composition, la commission d'experts a décidé que ses membres pourraient rester en fonction pendant une période maximale de quinze ans, c'est-à-dire que leur mandat initial de trois ans pourrait être renouvelé au plus quatre fois.
3. Quatre postes sont devenus vacants à l'expiration des mandats, en 2024, de M^{me} Dixon-Caton (Panama), de M. Brudney (États-Unis) et de M^{me} Machulskaya (Fédération de Russie), qui ont tous trois siégé à la commission pendant quinze ans, et à la suite de la démission de M. Ngcobo (Afrique du Sud). Pour ce qui est de l'équilibre femmes-hommes, à ce jour, sur les 16 membres de la commission d'experts, 8 sont des femmes et 8 sont des hommes.
4. Comme suite aux ajustements apportés à la procédure de nomination des membres de la CEACR, tels qu'adoptés par le Conseil d'administration à sa 343^e session (octobre-novembre 2021), les quatre postes vacants ont fait l'objet d'une large publicité sur les plans mondial et régional grâce à un appel à manifestation d'intérêt publié le 12 décembre 2024 sur le site Web public de l'OIT et relayé dans la lettre d'information hebdomadaire mondiale de l'Organisation ainsi que sur son compte LinkedIn. Le Bureau s'est par ailleurs rapproché des institutions judiciaires et des réseaux universitaires pertinents en janvier 2025, au niveau tant du siège que des bureaux extérieurs.
5. En tout, 52 manifestations d'intérêt ont été reçues: 8 concernant le poste à pourvoir pour l'Afrique australe, 22 concernant le poste à pourvoir pour l'Europe centrale, 12 concernant le poste à pourvoir pour l'Amérique centrale et 10 concernant le poste à pourvoir pour l'Amérique du Nord. Après une première évaluation des candidatures, 35 candidats remplissant les critères énoncés dans l'appel à manifestation d'intérêt ont été retenus: 6 pour l'Afrique australe, 14 pour l'Europe centrale, 8 pour l'Amérique centrale et 6 pour l'Amérique du Nord – une candidate d'Europe centrale ayant retiré sa candidature avant l'entretien.
6. Les candidats concernés ont ensuite été invités à soumettre un mémoire et à participer à un entretien d'une heure. Les mêmes questions ont été posées à tous les candidats, aussi bien dans le cadre du mémoire que de l'entretien.
7. Tous les candidats ont été évalués à l'aune des critères suivants, dont le Conseil d'administration a pris note à sa 349^e session: solide réputation dans le milieu universitaire et le milieu juridique ou judiciaire, compétences bien établies en droit du travail, en droit des droits de l'homme et en droit international, capacités de rédaction et d'analyse (présentation d'un mémoire), indépendance et impartialité, connaissance de l'OIT et intérêt pour les questions traitées par l'Organisation, sensibilité et ouverture d'esprit vis-à-vis des mandants de l'OIT; qualités personnelles et aptitude à travailler au sein de la commission d'experts et à apporter une contribution dans des contextes économiques, culturels et linguistiques différents.
8. *Compte tenu de l'importance que revêt la représentation équilibrée des femmes et des hommes, le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier de nommer quatre nouveaux membres de la commission d'experts, à savoir:*

- **A.L. Molokomme** (Botswana)

M^{me} Molokomme est membre fondatrice du Women and Law in Southern Africa Research Trust, qui mène des travaux de recherche appliquée dans plusieurs pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Enseignante en droit du travail et droit coutumier, elle a également exercé en tant qu'assesseuse au Tribunal du travail, juge à la Haute Cour et procureure générale du Botswana. Au cours de son mandat de représentante permanente du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à Genève (2017-2024),

M^{me} Molokomme a présidé plusieurs grands organes permanents de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), notamment son Conseil général, et a également exercé la présidence du Groupe des ambassadeurs africains en 2018. M^{me} Molokomme a obtenu son doctorat en philosophie du droit à l'Université de Leyde (Pays-Bas) en 1991; elle est titulaire d'un master en droit de la faculté de droit de l'Université Yale (États-Unis d'Amérique) et d'une licence en droit de l'Université du Botswana et d'Eswatini.

- **K.A. Sándor** (Hongrie)

Depuis 2010, M. Sándor dirige le Département du droit du travail et de la sécurité sociale de la Faculté de droit de l'Université Károli Gáspár (Hongrie). Il est également professeur à l'Université de la fonction publique de Hongrie et maître de conférences invité à l'Institut des relations professionnelles et de la sécurité sociale de la Faculté de droit de l'Université de Szeged (Hongrie), ainsi que professeur invité dans diverses universités de Belgique et d'Italie. M. Sándor est un membre actif de plusieurs associations professionnelles et comités de rédaction, notamment de la commission consultative du point de contact national de la Hongrie auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il est l'auteur de nombreux articles, travaux de recherche et chapitres d'ouvrages consacrés au droit du travail et à la responsabilité sociale des entreprises, en anglais et en hongrois. M. Sándor est titulaire d'un doctorat de la Faculté de droit de l'Université de Szeged et d'un master en droit, avec mention d'excellence, délivré par l'Institut de droit social de l'Université catholique de Louvain (Belgique).

- **R. Vélez Juárez** (Mexique)

M^{me} Vélez Juárez a été la première femme mexicaine à être nommée présidente du Tribunal fédéral de conciliation et d'arbitrage (2018-19) chargé de régler les conflits individuels et collectifs impliquant des entités ou des organismes gouvernementaux. Elle a occupé le poste de secrétaire du Travail et de la Prévoyance sociale (2011-12) avant de devenir conseillère auprès du secrétaire au Développement social (2016-2018). M^{me} Vélez Juárez est titulaire d'un diplôme de droit de la Escuela Libre de Derecho (Mexique), d'un master en droits de l'homme de l'Université Complutense de Madrid (Espagne) ainsi que d'un diplôme en droit financier de l'Université nationale autonome du Mexique.

- **K. Banks** (Canada)

M. Banks est doyen associé de la faculté de droit de la Queen's University (Canada), où il a enseigné le droit du travail, le droit du travail international et transnational, le droit de l'emploi et le droit de la propriété. Fort de son expérience en tant que négociateur de conventions collectives canadiennes au début des années 2000, M. Banks a exercé les fonctions d'arbitre au sein de l'Académie nationale et son nom a figuré sur des listes d'arbitres spécialisés pour plusieurs accords commerciaux, notamment l'accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et Singapour et l'accord de libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. M. Banks a dirigé le panel d'arbitrage constitué en vertu de l'accord de libre-échange entre les États-Unis, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine et a été membre du Comité consultatif des différends commerciaux privés constitué au titre de l'Accord de libre-échange nord-américain. En outre, il a été directeur de la recherche à la Commission sur l'examen des normes du travail fédérales et est l'auteur de nombreux articles sur différents sujets, tels que le droit comparé du travail aux États-Unis et au Canada, la responsabilisation publique et privée dans le cadre du mécanisme d'intervention rapide pour les travailleurs migrants, le handicap, le droit du travail dans la nouvelle économie et la mondialisation et les normes du travail.

Renouvellement de mandats

9. Le mandat de trois membres, dont la commission d'experts apprécie hautement les compétences et la contribution, arrive bientôt à échéance. L'augmentation considérable du nombre de ratifications de conventions ayant fait augmenter d'autant le nombre de rapports annuels soumis par les États Membres, le renouvellement de ces membres semble essentiel pour que la commission d'experts puisse mener à bien ses travaux à sa prochaine session (décembre 2025). À cet effet, le Bureau a rédigé, pour chaque renouvellement proposé, une brève note présentant les points saillants de la carrière de l'expert concerné et la valeur de sa contribution aux travaux de la CEACR. Le texte de ces notes est reproduit à l'annexe I.
10. *Le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier de renouveler, pour une durée de trois ans, le mandat des membres suivants de la commission d'experts:*
 - M. R. Herrera (Colombie)
 - M. B. B. Kanyip (Nigéria)
 - M^{me} A. Sreenevasan (Malaisie)

Vingtième Réunion régionale des Amériques (Punta Cana, République dominicaine, 1^{er}-3 octobre 2025)

11. Les dates et les modalités de participation proposées pour la vingtième Réunion régionale des Amériques ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa 353^e session ¹.

Invitation d'organisations internationales et d'États Membres d'une autre région

12. L'article 1, paragraphe 3, du [Règlement des réunions régionales](#) dispose ce qui suit: «Le Conseil d'administration peut inviter tout Membre d'une autre région à assister à la réunion régionale en qualité d'observateur.» Comme cela a été fait pour de précédentes réunions, il est proposé d'inviter les gouvernements de l'Espagne, du Portugal et des Pays-Bas à se faire représenter en tant qu'observateurs à la réunion. Le Bureau a reçu des demandes d'invitation officielles de la part de ces gouvernements.
13. Conformément aux dispositions de l'article 1, paragraphe 12, «[d]es représentants des organisations internationales universelles ou régionales officielles et des organisations internationales universelles ou régionales non gouvernementales qui ont été invitées par le Conseil d'administration soit individuellement, soit aux termes d'un accord permanent, à se faire représenter à la réunion, peuvent y participer en tant qu'observateurs.» Les organisations ayant demandé à assister à la vingtième Réunion régionale des Amériques sont énumérées à l'annexe II.
14. *Le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier d'autoriser le Directeur général à inviter les gouvernements de l'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à participer à la réunion en tant qu'observateurs, ainsi que les organisations énumérées à l'annexe II.*

¹ GB.353/INS/16/1; GB.352/INS/20/1, paragr. 12-13 et GB.352/PV, paragr. 826-831

Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques (Genève, 2-6 février 2026)

Contexte et ordre du jour

15. Dans le cadre de la Stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail et du plan d'action pour sa mise en œuvre, le Conseil d'administration a approuvé, à sa 352^e session (octobre-novembre 2024), la tenue d'une réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques, qui aura lieu durant cinq jours ouvrables du 2 au 6 février 2026 ².
16. Conformément à la [Résolution concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous](#), et sur la base des [Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous](#), en particulier les paragraphes 26 à 28, un rapport d'information préparé par le Bureau sera fourni pour appuyer les travaux de la réunion. Ce rapport donnera des informations actualisées sur le sujet et montrera comment les Membres de l'OIT traitent les questions de sécurité et de santé qui se posent face aux phénomènes météorologiques extrêmes et à l'évolution des conditions météorologiques.
17. La réunion vise à fournir aux mandants de l'OIT des orientations concises sous la forme de conclusions sur la manière d'inclure au niveau national, dans les cadres d'action et les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (SST), des considérations liées aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'évolution des conditions météorologiques sur la SST. Les conclusions devraient notamment mettre l'accent sur les moyens:
 - a) de mettre en place des cadres de SST qui soient résilients, robustes et permettent de répondre aux défis climatiques;
 - b) de renforcer la coordination et l'efficacité de l'action interinstitutionnelle en matière de prévention, ainsi que pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence, afin de faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes et à l'évolution des conditions météorologiques;
 - c) d'élaborer des mesures de prévention sur le lieu de travail qui présentent un bon rapport coût-efficacité et qui soient faciles à reproduire et à adapter en fonction des spécificités de chaque situation ou contexte national ou local.

Composition et incidences financières

18. Comme indiqué dans le document soumis au Conseil d'administration à sa 352^e session, la réunion se composera de huit experts désignés après consultation des gouvernements, de huit experts employeurs et de huit experts travailleurs désignés après consultation, respectivement, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs du Conseil d'administration, auxquels pourront s'ajouter des conseillers techniques et des observateurs admis à participer conformément aux dispositions du Règlement des réunions d'experts. Il est en outre proposé que la sélection des huit experts gouvernementaux se fonde sur des critères

² GB.352/PV, paragr. 905 b) et [GB.352/INS/22](#), paragr. 4-9.

liés à la représentation régionale et à la nécessité d'assurer un équilibre entre les pays de différents niveaux de revenu, en incluant en l'occurrence ceux qui sont les plus touchés par des phénomènes météorologiques extrêmes.

19. Le coût de la réunion, estimé à 258 600 dollars des États-Unis (dollars É.-U.) (voir tableau ci-dessous), sera financé en premier lieu au moyen d'économies réalisées dans le cadre de la partie I du budget pour 2024-25 ou, à défaut, par la provision pour dépenses imprévues de la partie II, ou encore, si cela se révélait impossible, par d'autres méthodes de financement qui seront proposées par le Directeur général.

Poste	Coûts (dollars É.-U.)
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des experts	105 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance du président	3 600
Services d'interprétation et d'appui	110 000
Traduction et production du rapport	40 000
Total	258 600

20. Il est également proposé que le Directeur général invite en tant qu'observatrices les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure à l'annexe II.
21. *Le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier d'approuver les modalités proposées ci-dessus aux fins de la Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques.*

Proposition de report de la dixième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes

22. Le Conseil d'administration, à sa 352^e session (novembre 2024), a approuvé les dates de la dixième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (Groupe de travail tripartite du MEN). Comme indiqué dans son mandat, le Groupe de travail tripartite du MEN a été créé pour assurer une fonction d'expert et il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration dans le cadre de la Section des questions juridiques et des normes internationales du travail (LILS). Il adopte son plan de travail et y apporte des modifications si nécessaire.
23. Eu égard aux divergences de vues sur les prochaines mesures à prendre en ce qui concerne l'éventuelle abrogation des conventions dépassées dont il est question dans le rapport de la neuvième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN (voir paragr. 4 à 11), et compte tenu du fait que le Mécanisme d'examen des normes, son Groupe de travail tripartite et le suivi de leurs recommandations sont considérés comme des priorités institutionnelles, il est proposé de:
- a) reporter la dixième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN, initialement prévue du 15 au 19 septembre 2025, et la reprogrammer du 14 au 18 septembre 2026;

- b) demander au Bureau d'organiser en lieu et place une réunion entre le président du Groupe de travail tripartite du MEN, ses deux vice-présidents et, à titre exceptionnel, le coordonnateur du groupe gouvernemental en vue d'examiner, de définir ou d'élaborer les mesures de suivi qui pourraient être prises à l'égard des conventions considérées comme dépassées, en particulier celles qui jouissent encore d'un taux de ratification élevé;
- c) demander au Bureau de présenter les résultats de ces débats, pour examen, à la 356^e session (mars 2026) du Conseil d'administration et à la dixième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN.

Invitation d'observateurs à d'autres réunions officielles

- 24. Les organisations invitées à assister en tant qu'observatrices à des réunions officielles autres que la Conférence internationale du Travail sont les suivantes:
 - a) les organisations intergouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter sur la base d'un accord permanent conclu avec l'OIT (la liste de ces organisations est présentée pour information seulement);
 - b) les organisations intergouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter, sur autorisation du bureau du Conseil d'administration;
 - c) les organisations internationales non gouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration.
- 25. *Le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier d'autoriser le Directeur général à adresser aux organisations visées à l'annexe II du document GB.354/INS/11 une invitation à participer en tant qu'observatrices aux réunions qui y sont mentionnées.*

Composition de la délégation tripartite chargée de représenter l'OIT au deuxième Sommet mondial pour le développement social

- 26. À la suite d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, le deuxième Sommet mondial pour le développement social se tiendra à Doha (Qatar) du 4 au 6 novembre 2025. À sa 353^e session (mars 2025), le Conseil d'administration a élaboré un projet de résolution concernant la contribution tripartite au Sommet, dans lequel est souligné le rôle que l'OIT et ses mandants pourraient jouer dans la mise en œuvre du document final du Sommet³, pour examen et adoption éventuelle par la Conférence internationale du Travail à sa 113^e session.
- 27. Lors du premier Sommet mondial pour le développement social organisé à Copenhague (Danemark) en 1995, l'OIT était représentée par son Directeur général et par une délégation tripartite composée du Président du Conseil d'administration, d'un représentant du groupe des employeurs et d'un représentant du groupe des travailleurs.
- 28. *Étant donné l'importance que continue de revêtir le Sommet pour l'Organisation et ses mandants tripartites, le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier d'envisager de désigner une délégation tripartite similaire pour représenter l'OIT au deuxième Sommet mondial, aux côtés du Directeur général.*

³ GB.352/INS/21/1(Rev.2)/Décision

Incidences financières

29. Le coût estimatif de la participation tripartite au Sommet, qui serait financée par le budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, est détaillé dans le tableau ci-dessous:

Poste	Coûts (dollars É.-U.)
Frais de voyage	2 748,15
Indemnités journalières de subsistance	4 248,00
Total	6 996,15

30. *Le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier d'approuver les modalités proposées ci-dessus aux fins de la représentation tripartite de l'OIT au deuxième Sommet mondial pour le développement social.*

Nomination d'un envoyé spécial au Bélarus

31. À la suite de l'adoption par la Conférence internationale du Travail de la Résolution concernant les mesures recommandées par le Conseil d'administration au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT au sujet du Bélarus, la Commission de l'application des normes et le Conseil d'administration ⁴ ont prié le Directeur général de leur faire rapport sur la nomination d'un envoyé spécial au Bélarus chargé d'interagir avec le gouvernement et les organismes des Nations Unies compétents aux fins de la pleine mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête.
32. À sa 353^e session (mars 2025), le Conseil d'administration a indiqué attendre du Directeur général qu'il nomme sans délai un(e) envoyé(e) spécial(e) au Bélarus doté(e) du mandat suivant:

Une fois nommé(e), l'envoyé(e) spécial(e) de l'OIT au Bélarus devra, au cours de l'année 2025, s'acquitter des missions décrites ci-après, en qualité de représentant(e) de l'Organisation: 1) collaborer avec le gouvernement du Bélarus et tous les partenaires sociaux, dont ceux mentionnés dans les recommandations de la commission d'enquête de l'OIT, en vue: a) de rendre visite aux syndicalistes détenus, b) de faciliter leur libération et c) d'explorer les possibilités de faire reconnaître de nouveau le [Congrès des syndicats démocratiques du Bélarus] afin que celui-ci puisse reprendre sa collaboration avec le Conseil national tripartite du travail et des questions sociales et le Conseil tripartite pour l'amélioration de la législation sur les questions sociales et relatives au travail; 2) collaborer, dans les limites de son mandat, avec les organismes des Nations Unies et toutes les parties prenantes afin qu'une action concertée puisse être menée au sujet des recommandations de la commission d'enquête de l'OIT, en particulier de la recommandation n° 8 sur la nécessité de garantir l'impartialité et l'indépendance du système judiciaire et de l'administration de la justice; et 3) faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration à sa 355^e session (novembre 2025) ⁵.

⁴ ILC.111/Résolution I, Cas individuel (CAS) – 112^e session CIT (2024) et GB.352/INS/10(Rev.1).

⁵ GB.353/INS/7(Rev.1).

33. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de nommer M. Lelio Bentes Corrêa (Brésil) Envoyé spécial au Bélarus.*

- **M. Lelio Bentes Corrêa (Brésil)**

Juge au Tribunal supérieur du travail du Brésil; ancien membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT (2006-2020); ancien secrétaire général de la Coalition internationale pour l'élimination du travail des enfants et pour l'éducation; ancien Procureur du travail du Brésil. Il a dirigé les missions de contacts directs de l'OIT au Honduras (2022) et au Pérou (2025).

Incidences financières

34. Les coûts estimatifs des activités de l'Envoyé spécial en 2025, qui seront financés par le budget ordinaire, sont présentés dans le tableau suivant:

Poste	Coûts (dollars É.-U.)
Frais de voyage	21 970,00
Indemnités journalières de subsistance	4 615,00
Services d'interprétation	7 020,00
Dépenses de personnel	14 151,00
Total	47 756,00

35. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver les modalités susmentionnées concernant les activités de l'Envoyé spécial au Bélarus en 2025.*

► Partie II. Programme des réunions officielles de l'OIT pour la suite de 2025 et pour 2026, et informations préliminaires pour 2027 (sous réserve des futures décisions du Conseil d'administration)

Date	Titre de la réunion	Lieu
2025		
29-30 mai	Comité de la liberté syndicale	Genève
2-13 juin	113 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
14 juin	354 ^e session du Conseil d'administration	Genève
1 ^{er} -5 septembre	Réunion technique sur la promotion du travail décent dans le secteur ferroviaire	Genève
1 ^{er} -3 octobre ¹	Vingtième Réunion régionale des Amériques	Punta Cana, République dominicaine

Date	Titre de la réunion	Lieu
27–31 octobre ²	Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs sur des services du marché du travail équitables pour les pêcheurs migrants dans le secteur de la pêche (incluant des données et des statistiques)	Genève
12–13 novembre	Conseil du Centre international de formation de l'OIT	Turin
13–15 novembre	Comité de la liberté syndicale	Genève
17–27 novembre	355 ^e session du Conseil d'administration	Genève
1 ^{er} –13 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
8–12 décembre ²	Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'aquaculture	Genève
2026		
2–6 février	Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques	Genève
16–20 février ²	Réunion d'experts sur la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail et sur la violence et le harcèlement dans le secteur du sport	Genève
19–20 mars	Comité de la liberté syndicale	Genève
23 mars – 2 avril ³	356 ^e session du Conseil d'administration	Genève
21–23 avril ⁴	Réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée	Genève
4–8 mai ⁵	Réunion d'experts sur la protection de la paternité et de la parentalité ainsi que d'autres congés pour soin	Genève
1 ^{er} –12 juin (à confirmer)	114 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
13 juin (à confirmer)	357 ^e session du Conseil d'administration	Genève
14–18 septembre ⁶	Dixième réunion du Groupe de travail tripartite du Mécanisme d'examen des normes (Groupe de travail tripartite du MEN)	Genève
5–6 novembre	Conseil du Centre international de formation de l'OIT	Turin
5–7 novembre	Comité de la liberté syndicale	Genève
9–19 (20) novembre	358 ^e session du Conseil d'administration	Genève
Deuxième semestre	Quinzième Réunion régionale africaine	À confirmer

Date	Titre de la réunion	Lieu
------	---------------------	------

2027

15–25 mars

359^e session du Conseil d'administration

Genève

¹ Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 353^e session (GB.353/INS/16/1/Décision). ² Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 353^e session (GB.353/POL/3/Décision). ³ Comme la 355^e session se terminera le 27 novembre 2025, la 356^e se tiendra exceptionnellement plus tard que d'habitude. Les sessions suivantes seront programmées aux dates habituelles. ⁴ Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 352^e session (GB.352/INS/22/Décision). ⁵ Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 352^e session (GB.352/INS/3/2/Décision). ⁶ Comme suite à la décision que prendra le Conseil d'administration à sa 354^e session au sujet du report de la réunion de 2025 à 2026 (paragr. 22 et 23 ci-dessus).

36. Le bureau du Conseil d'administration approuve le programme des réunions pour la suite de 2025 et pour 2026, sous réserve des futures décisions du Conseil d'administration **Projet de décision**

37. Sur la recommandation de son bureau, le Conseil d'administration:

- a) nomme, pour une durée de trois ans, quatre nouveaux membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, à savoir:**
 - i) M^{me} A.L. Molokomme (Botswana);**
 - ii) M. K.A. Sándor (Hongrie);**
 - iii) M^{me} R. Vélez Juárez (Mexique);**
 - iv) M. K. Banks (Canada);**
- b) renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat des membres suivants de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:**
 - i) M. J.R. Herrera (Colombie);**
 - ii) M. B.B. Kanyip (Nigéria);**
 - iii) M^{me} A. Sreenevasan (Malaisie);**
- c) approuve les modalités de la Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques, qui se tiendra du 2 au 6 février 2026;**
- d) approuve le report de la dixième réunion du Groupe de travail tripartite du Mécanisme d'examen des normes, qui se tiendra du 14 au 18 septembre 2026, et les mesures de suivi indiquées au paragraphe 23 du document GB.354/INS/11;**
- e) autorise le Directeur général à inviter les gouvernements de l'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas et du Royaume-Uni à la vingtième Réunion régionale des Amériques, et à inviter les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales visées à l'annexe II du document GB.354/INS/11 à cette réunion ainsi qu'à d'autres réunions officielles de l'OIT;**
- f) approuve les modalités proposées aux fins de la représentation tripartite au deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra au Qatar du 4 au 6 novembre 2025;**
- g) nomme M. Lelio Bentes Corrêa (Brésil) Envoyé spécial au Bélarus;**

- h)* prend note du programme des réunions qui figure dans la partie II du document GB.354/INS/11, sous réserve des futures décisions du Conseil d'administration.**

► Annexe I

Points saillants de la carrière des trois membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations dont il est envisagé de renouveler le mandat

M. José Roberto HERRERA VERGARA (Colombie)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2022, M. Herrera Vergara est spécialement chargé d'examiner l'application des conventions sur la sécurité sociale et de la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019. Il a activement participé aux groupes de travail sur les études d'ensemble de 2024 et de 2025, portant respectivement sur l'administration du travail et sur la protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. La qualité de son travail est très appréciée des autres membres de la commission.

M. Herrera Vergara, docteur en droit, a été magistrat et président de la Cour suprême de justice. Il occupe actuellement les fonctions de vice-président de l'Académie ibéro-américaine du droit du travail et de la sécurité sociale. Il est en outre professeur émérite et honoraire à l'Université de Rosario et professeur spécialiste du droit du travail et de la sécurité sociale à l'Université Javeriana. M. Herrera Vergara est également président de l'Association colombienne de la sécurité sociale.

M. Benedict Bakwaph KANYIP (Nigéria)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2022, M. Kanyip s'occupe en particulier des conventions relatives à la sécurité et la santé au travail, à l'emploi et à la politique sociale, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. La qualité de son travail est très appréciée des autres membres de la commission.

M. Kanyip, président du Tribunal national du travail du Nigéria, est membre de l'Institut nigérian des études juridiques avancées (NIALS). Il est en outre membre de l'Association nigériane du barreau, de l'Association internationale du barreau et de la Société nigériane du droit international. Spécialiste de la protection des consommateurs, du droit du travail et du droit fiscal, il est l'auteur de nombreuses publications sur ces sujets. M. Kanyip est membre de l'Institut agréé de fiscalité du Nigéria, de l'Institut agréé nigérian d'arbitrage, du Conseil judiciaire national, de la Commission fédérale du service judiciaire et du Corps des magistrats du Nigéria.

M^{me} Ambiga SREENEVASAN (Malaisie)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2022, M^{me} Sreenevasan est spécialement chargée de l'examen de l'application des conventions relatives à l'égalité de chances et de traitement et des conventions relatives à d'autres catégories particulières de travailleurs. La qualité de son travail est très appréciée des autres membres de la commission.

M^{me} Sreenevasan est une défenseuse renommée des droits de l'homme et lauréate de nombreuses distinctions et prix internationaux. Elle a été membre de la commission malaisienne des réformes institutionnelles en 2018, présidente du barreau de la Malaisie, présidente puis coprésidente de «Bersih 2.0» (une coalition pour des élections transparentes et régulières) et présidente de la Société nationale des droits de l'homme (Hakam). En 2002, M^{me} Sreenevasan a fondé son propre cabinet d'avocats, spécialisé dans le règlement des litiges relevant du droit commercial, du droit civil, du droit du travail et du droit de la propriété intellectuelle. M^{me} Sreenevasan est commissaire et membre suppléante du comité exécutif de la Commission internationale de juristes. En mai 2023, l'Association mondiale des juristes lui a décerné la médaille d'honneur Ruth Bader Ginsburg.

Propositions concernant les organisations à inviter aux réunions officielles en qualité d'observatrices

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Vingtième Réunion régionale des Amériques (Punta Cana, 1 ^{er} -3 octobre 2025)	Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées: • Organisation des Nations Unies • Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) • Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) • Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) • Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) • Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) • Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) • Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) • Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) • Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) • Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	• Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	• Association internationale de la sécurité sociale (AISS) Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT: • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Organisations dotées du statut consultatif régional: • Association des industriels d'Amérique latine • Confédération des employeurs des Caraïbes • Congrès du travail des Caraïbes • Congrès permanent d'unité syndicale des travailleurs d'Amérique latine (CPUSTAL/FSM Amériques) • Confédération syndicale des Amériques Autres organisations: • Internationale de l'Éducation (IE) • IndustriALL Global Union • UNI Americas • Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) • Internationale des services publics (ISP)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) - Programme alimentaire mondial (PAM) - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) - Organisation panaméricaine de la Santé / Organisation mondiale de la Santé (OPS/OMS) - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) - Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) Organisations apparentées: - Organisation internationale pour les migrations (OIM) Institutions spécialisées: - Fonds international de développement agricole (FIDA) - Organisation maritime internationale (OMI) Autres organisations: - Fonds monétaire international (FMI) - Groupe de la Banque mondiale Organisations régionales: - Communauté andine (CAN) - Banque de développement de l'Amérique latine (CAF) - Conseil des présidents des pays du Groupe andin - Association des États de la Caraïbe (AEC) - Communauté des Caraïbes (CARICOM)		- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) - Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) - Congrès du travail des Caraïbes (CCL) - Fédération internationale des journalistes (FIJ) - Conseil des syndicats unifiés d'Amérique centrale et des Caraïbes (CSU) - Association des avocats du travail de l'Amérique latine (ALAL) - Confédération des travailleurs de l'État pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CLATE)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	• Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) • Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) • Marché commun du Sud (MERCOSUR) • Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) • Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) • Centre interaméricain d'études de sécurité sociale (CIESS) • Cour interaméricaine des droits de l'homme • Banque interaméricaine de développement (BID) • Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH) • Système économique latino-américain (SELA) • Association latino-américaine pour l'intégration (ALADI) • Parlement latino-américain • Organisation des États américains (OEA) • Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) • Organisation panaméricaine de la Santé (PAHO) • Banque de développement des Caraïbes • Banque de développement FONPLATA • ParlAmericas • Organisation du traité de coopération amazonienne (OTCA) • Alliance coopérative internationale (ACI) Amériques • Red CLACSO (Academia)		

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques (Genève, 2-6 février 2026)	• Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) • Partenariat des Amériques pour la prospérité économique (PAPE) • Alliance du Pacifique Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées: • Organisation mondiale de la Santé (OMS) • Organisation météorologique mondiale (OMM) • Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) • Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR)		Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT: • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Autres organisations: • Femmes dans l'emploi informel: globalisation et organisation (WIEGO)
Réunion d'experts sur la protection de la paternité et de la parentalité ainsi que d'autres congés pour soin (Genève, 4-8 mai 2026)	Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées: <i>(La liste des organisations intergouvernementales ci-dessous a déjà été soumise au Conseil d'administration à sa 353^e session (GB.353/INS/18))</i> • Commission économique pour l'Afrique (CEA) • Commission économique pour l'Europe (CEE) • Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) • Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) • Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)		Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT: • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Autres organisations: • Council of European Employers of the Metal, Engineering and Technology-Based Industries (CEEMET) • Confédération mondiale de l'emploi (CME) • Confédération des employeurs de l'ASEAN

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	• Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) • Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) • Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) • Organisation mondiale de la Santé (OMS) Organisations régionales: • Union européenne Autres organisations: • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)		• Internationale de l'Éducation (IE) • Internationale des services publics (ISP) • UNI Global Unions (UNI) • Fédération internationale des travailleurs domestiques (FITD) • Equimundo • Alliance mondiale pour les soins • Make Mothers Matter (MMM) • Association internationale de la sécurité sociale (AISS) • International Network on Leave Policies & Research • Femmes dans l'emploi informel: globalisation et organisation (WIEGO)